

Leçon 15

Dépasser par la gauche

(Regardez d'abord la vidéo sur le site, environ 5 minutes)

Dépasser par la gauche – passer devant

1. Dépasser un véhicule par la gauche



Lorsqu'un véhicule circule plus lentement que la vitesse maximale autorisée, vous pouvez le **dépasser par la gauche**. Nous parlons de dépassement uniquement lorsque le véhicule devant vous est **en mouvement**.

(Regardez l'animation sur le site)

2. Contourner un véhicule

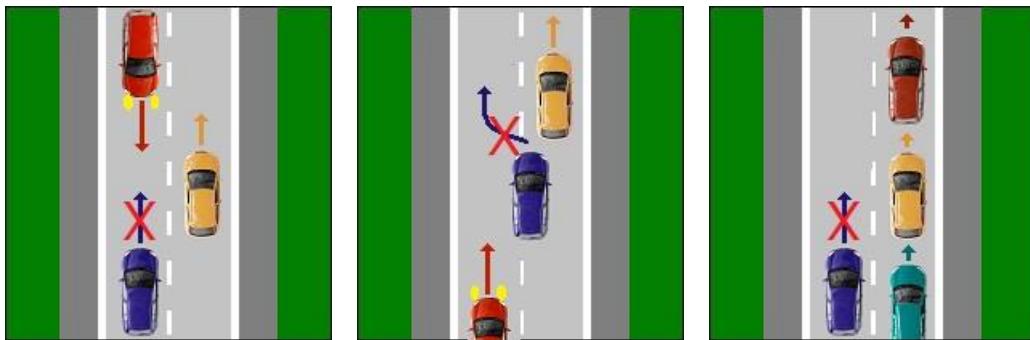


Lorsqu'un **véhicule est à l'arrêt ou en stationnement**, selon le code de la route, **il ne s'agit pas d'un dépassement** : vous passez simplement devant = vous contournez un obstacle.

(Regardez l'animation sur le site)

Avant de dépasser un véhicule

Avant de dépasser un véhicule par la gauche, posez-vous les questions suivantes :



1. Le conducteur devant moi roule-t-il à une vitesse inférieure que la vitesse maximale autorisée? (Regard au loin)
2. Puis-je le dépasser rapidement sans excéder la vitesse autorisée ? (Regard au loin)
3. Un véhicule arrive-t-il en sens inverse? (Regard au loin)
4. Un véhicule derrière moi est-il en train de me dépasser? (Rétroviseur gauche et angle mort)
5. Y a-t-il suffisamment d'espace pour me rabattre à droite après le dépassement ? (Regard au loin) nb Je ne peux pas dépasser plus d'un véhicule à la fois et je dois me remettre à droite après chaque dépassement (sauf sens unique ou 3 bandes dans le sens suivi)
6. Des signaux ou règles de circulation interdisent-ils le dépassement sur cette route ? (Regard au loin)
(Ces règles seront abordées dans la leçon suivante.)



Attention vous devez **connaître l'ordre de ces obligations**.

Comment dépasser un véhicule

1. Utilisez vos indicateurs de direction - clignotants



Attention, vous devez aussi **connaître l'ordre de ces obligations** et vous devrez les respecter dans cet ordre quand vous serez au volant.

Une fois que vous avez répondu favorablement aux questions précédentes et que vous pouvez dépasser en toute sécurité :

- allumez vos clignotants de gauche, après contrôle dans le rétroviseur et dans l'angle mort.
- Une fois à gauche, éteignez votre clignotant, (On ne garde pas la clignotant toute la durée du dépassement, mais uniquement pour le déplacement latéral),
- et dépasser rapidement le véhicule.

- Une fois le dépassement effectué, allumez votre clignotant droit.
- Revenez sur la droite après contrôle dans le rétroviseur droit en dans l'angle mort.

2. La distance de sécurité entre les véhicules



Lors du **dépassement de véhicules**, tu dois garder une **distance latérale suffisante**.

Le code de la route parle donc de « suffisante ». Il ne précise pas combien exactement.

Dépassement d'un cycliste – cyclomotoriste – piéton

1. En dehors d'une agglomération :



- Sur la chaussée :

Lorsque tu dépasses un **piéton** qui marche sur la chaussée, ou un **cycliste** ou un **cyclomotoriste** qui y circule, tu dois laisser **au moins 1,5 mètre** de distance latérale.

- Sur la piste cyclable :

Si le cycliste ou le cyclomotoriste roule sur une piste cyclable, tu dois également respecter cette **distance de 1,5 mètre**.

(Cette distance s'applique aussi lors du croisement d'un cycliste.)

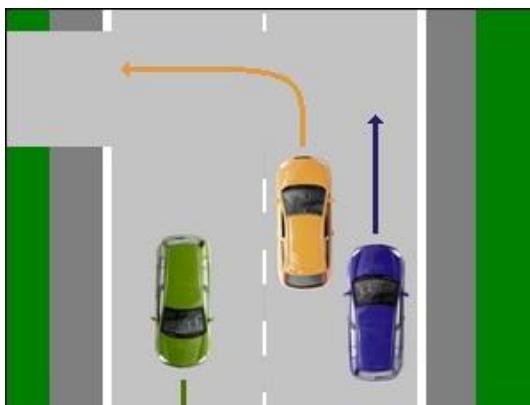
2. Dans une agglomération :



La distance latérale minimale est de 1 mètre.

Deux cas uniques où vous pouvez dépasser par la droite

1. Le véhicule devant vous tourne à gauche



Lorsque le véhicule devant vous a **activé son clignotant** gauche et s'est déjà déporté à gauche pour tourner, **vous devez le dépasser par la droite**.

Cependant, vous ne pouvez pas rouler au-delà de la large ligne blanche (bord fictif de la chaussée), ni sur la piste cyclable ou le trottoir. Vous pouvez emprunter l'accotement de plain-pied à condition de ne pas mettre en danger ceux qui s'y trouvent.

2. Tram

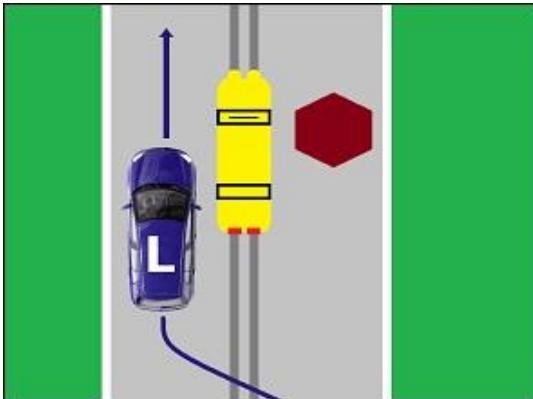


Vous devez également **dépasser les trams par la droite**.

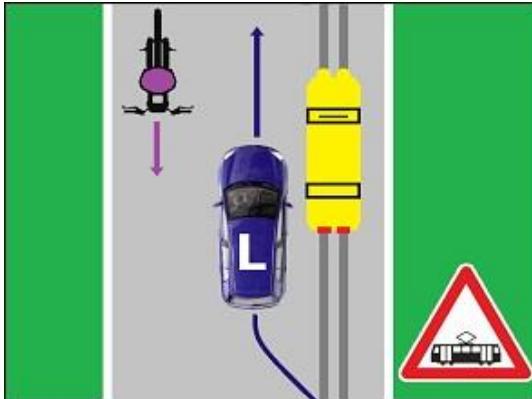


Lorsque les rails du tram se trouvent au milieu de la chaussée et qu'un passager descend, les véhicules qui circulent sur la chaussée doivent **ralentir et, si nécessaire, s'arrêter afin que le passager puisse traverser la chaussée en toute sécurité**.

Cela n'est pas obligatoire lorsqu'il y a **à côté des rails une bordure surélevée** où les piétons peuvent attendre que la chaussée soit libre.



Si le **dépassement par la droite est impossible** en raison d'un passage trop étroit, de travaux ou d'un véhicule à l'arrêt ou stationné à droite, vous pouvez **dépasser le tram par la gauche**, si cela peut se faire en toute sécurité.



Si les voies du tram se trouvent sur la partie droite de la chaussée, vous pouvez également le dépasser par la gauche.

Ce qui n'est pas considéré comme un dépassement

Attention de bien comprendre cet élément. Il y a des cas où vous dépasser un autre conducteur mais ce dépassement n'est pas considéré comme un dépassement au niveau légal et est donc autorisé.

1. Embouteillages



Le code de la route ne considère pas comme un dépassement le fait qu'une file de véhicules circule légèrement plus vite qu'une autre.

Choix de la file :



Lorsque **la densité de la circulation le justifie**, celle-ci peut s'effectuer en plusieurs files :

Une condition préalable = la densité.

Trois cas où c'est possible :

1° sur les **chaussées à deux sens de circulation divisées en quatre bandes de circulation** ou plus, à condition de n'emprunter que les bandes affectées à la circulation dans le sens suivi ;

2° sur les **chaussées à sens unique** ;

3° sur les **chaussées divisées en bandes de circulation au-dessus desquelles sont placés des signaux lumineux**

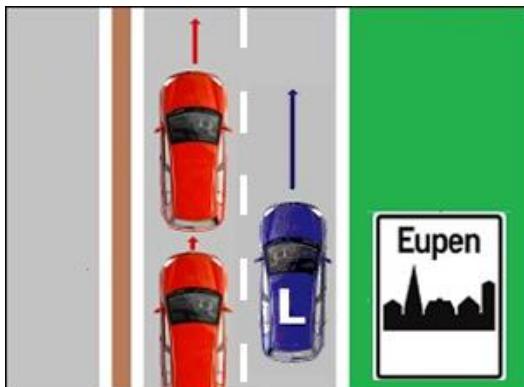
- a) **feu rouge** qui a la forme d'une croix,
- b) **feu vert** qui a la forme d'une flèche dont la pointe est dirigée vers le bas,
- c) **feu orange**, éventuellement clignotant, qui a la forme d'une flèche oblique.

2. Signaux d'indication



Si vous suivez des signaux d'indication vous permettant de choisir une bande de circulation selon votre destination, les règles relatives au dépassement ne s'appliquent pas avant ces signaux, mais bien après ceux-ci.

3. En agglomération



Dans une agglomération les conducteurs peuvent **emprunter la bande qui convient le mieux à leur destination** :

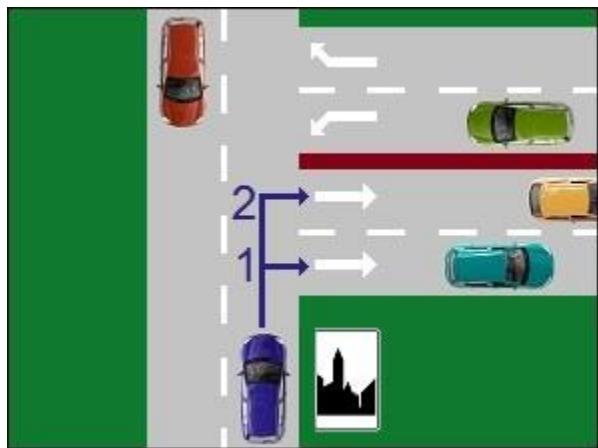
Choix de la bande :

Deux conditions préalables :

- a) il faut des bandes
- b) il faut circuler en agglomération

Deux cas où c'est possible :

- 1° sur les chaussées à sens unique divisées en bandes de circulation;
- 2° sur les chaussées à deux sens de circulation divisées en quatre bandes de circulation ou plus, dont deux au moins sont affectées à chaque sens de circulation.



Et ici aussi, vous pouvez choisir sur quelle bande de circulation vous souhaitez rouler lors du tournant.

Motocyclettes



En cas d'embouteillage, les motocyclettes peuvent circuler entre les files de voitures (toutefois sur les routes pour automobiles et autoroutes, cela n'est permis qu'entre les deux bandes les plus à gauche).



- Elles ne peuvent pas circuler **à plus de 50 km/h**.
- Elles ne peuvent rouler **à une vitesse supérieure de plus de 20 km/h** par rapport aux véhicules qu'elles dépassent.

Les signaux liés à cette leçon



Sur le site, vous pouvez voir les signaux de circulation qui sont associés à cette leçon.

Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur la répétition. C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à cette leçon, avant de commencer la leçon suivante.